

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02595

Numéro SIREN : 821 275 302

Nom ou dénomination : 21 RUE GRIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2020 sous le numéro de dépôt 26969

21 RUE GRIGNAN
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 21 RUE GRIGNAN
13006 MARSEILLE
821 275 302 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre 2020, à neuf heures, les actionnaires de la Société 21 RUE GRIGNAN se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

Sont présents :

- La société THECORNER.COM TONY SRL, représentée par Monsieur Vittorio CHALON, détentrice de 60 000 actions.
- La société GROUPE BARAN, représentée par Monsieur Frédéric BARAN, détentrice de 40 000 actions.

Total des actions des associés présents : 100 000 actions sur les 100 000 actions composant le capital social.

Tous les associés sont présents et ont consenti à ce que l'assemblée se tienne sans délai et sans convocation.

Monsieur Vittorio CHALON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- la lettre de démission du Directeur Général ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Démission du Directeur Général ;
- Modifications statutaires

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Frédéric BARAN de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, sans indemnité.

La collectivité des associés donne quitus au directeur général pour sa gestion.

La collectivité des associés décide de supprimer l'alinéa 18.5 de l'article 18 des statuts mentionnant l'identité du premier Directeur Général sans qu'il soit nécessaire d'y substituer l'identité d'un nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



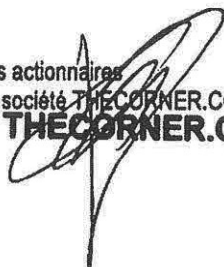
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents et le Président et répertorié sur le registre des assemblées générales de la société.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Vittorio CHALON



Les actionnaires
La société THECORNER.COM TONY SRL
THECORNER.COM S.R.L.



La société GROUPE BARAN

